

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : Maison des Services Publics, 6 Rue Ernest Delbet, 77320 La Ferté Gaucher)**

SP/

Nombre de Membres
:

en exercice 50

Quorum : 26

présents 40

pouvoir 06

votants 46

Délibération n° 121
2019

OBJET

URBANISME

**APPROBATION DU
PLAN LOCAL
D'URBANISME DE
VILLENEUVE SUR
BELLOT**

L'an deux mil dix-neuf --

le : 19 septembre à dix-neuf heures trente,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Verdelot, sous la présidence de Mr Jean-François DELESALLE,

Date de convocation 13 septembre 2019

Présents :

BELLOT : François HOUSSEAU

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI,

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER,

DOUE : Jean-François DELESALLE,

HONDEVILLIERS : Gilles MARTIAL

JOUY SUR MORIN : Luc NEIRYNCK, Michael ROUSSEAU, Christophe LEFLOCH

LA CHAPELLE-MOUTILS : Therry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Hervé CRAPART, Hélène BERGE, Michèle DARSON, Michel JOZON, Dominique FRICHET,

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LESCHEROLLES : Roger REVEL,

LEUDON-EN-BRIE : Joël RACINET,

MONTDAUPHIN : Philippe DE VESTELE

MONTENILS : Jean-Pierre LAURENT,

MONTOLIVET : Lionel MOINIER

ORLY SUR MORIN : Sylvette DHOOSCHE*

REBAIS : Richard STEHLIN, Monique BONHOMME

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE,

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH,

SAINT CYR SUR MORIN : Edith THÉODOSE, Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS : Anne CHAIN LARCHÉ

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : Marie-France GUIGNIER

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER,

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Lysiane GERMAIN,

SAINT OUEN SUR MORIN : Gilles RENAULT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : R2gis D'HONDT

VERDELOT : Remy LEMOINE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Jean-Claude LAPLAIGE, Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés, CHOISY EN BRIE : Liliane ROZEC, DOUE : Claude RAIMBOURG, JOUY SUR MORIN : Sylvie THIBAUT, LA FERTE GAUCHER : Yves JAUNAUX, Nathalie MASSON, Jean-Marie ABDILLA, Michel LEFORT, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN, REBAIS : Germain TANIÈRE, Bleuette DECARSIN,

Pouvoirs : Liliane ROZEC à Daniel TALFUMIER, Claude RAIMBOURG à Jean-François DELESALLE, Sylvie THIBAUT à Luc NEIRYNCK, Nathalie MASSON à Hervé CRAPART, Jean-Marie ABDILLA à Hélène BERGE Germain TANIÈRE à Richard STEHLIN,

Secrétaire de séance : Dominique LEFEBVRE

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 153-21 et suivants, R. 153-20 et suivants,
- la délibération du Conseil municipal de Villeneuve-sur-Bellot en date du 26 novembre 2015 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols et l'élaboration du Plan Local d'urbanisme et fixant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation,
- le bilan de la concertation présenté par Monsieur le Président,
- les éléments du « Porter à Connaissance » transmis par le représentant de l'Etat,
- la délibération du Conseil communautaire en date du 17 mai 2018 ayant arrêté le projet de PLU,
- les avis des personnes publiques associées ou consultées sur le projet de PLU arrêté,
- l'arrêté du Président n°A06-2019 en date du 21 février 2019 soumettant à enquête publique le projet de PLU arrêté par le Conseil communautaire,
- l'enquête publique qui s'est déroulée du 13 mars 2019 au 13 avril 2019,
- le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,
- la délibération du conseil municipal de la commune de Villeneuve-sur-Bellot en date du 05 septembre 2019 rendant un avis favorable à l'approbation du PLU,

CONSIDERANT que les avis des personnes publiques associées qui ont été joints au dossier, les observations du public et le rapport du commissaire enquêteur ont été pris en compte.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 46 voix pour,

- **APROUVE** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villeneuve-sur-Bellot tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Conformément aux dispositions de l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de l'EPCI et en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération deviendra exécutoire :

- dans le délai d'un mois suivant sa transmission au Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du PLU, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications,
- et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Conformément à l'article L.153-22 du code de l'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public au siège de l'EPCI et en mairie.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Certifié exécutoire
Transmis en
préfecture
le 30.9.19
Affiché le 30.9.19
Fait à, le

Le Président



Le Président

Jean-François DELESALLE

